



## La Ville de Pontcharra recrute des agents recenseurs

**La Ville de Pontcharra recrute des agents recenseurs pour assurer le recensement de la population qui se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022.**

Vous êtes étudiant, retraité, en recherche d'emploi ou d'un complément de revenu ? Proposez votre candidature pour assurer le prochain recensement de la population.

### Calendrier :

- 2 demi-journées en janvier 2022 (formation INSEE). Les 7 et 14 janvier de 8h30 à 12h30.
- 1 jour en janvier 2022 (tournée de reconnaissance).
- du 20 janvier au 19 février 2022 (campagne de recensement).
- du 19 au 25 février 2022 (fin de traitement de la collecte).

Les candidats retenus seront chacun affectés à un secteur géographique de la ville.

### Missions :

- Procéder à une tournée de reconnaissance de son secteur avant le démarrage du recensement ;
- Distribuer aux habitants des questionnaires à compléter et les inciter à répondre par Internet ;
- Collecter les informations sur les logements ;
- Clôturer les opérations de recensement dans les délais impartis.

**Qualités requises :** ordre et méthode, patience, persévérance, discrétion, neutralité, capacité relationnelle, courtoisie, savoir convaincre et rassurer, disponibilité.

Permis B, véhicule demandé. Certains secteurs de la ville peuvent être recensés à pied.

### Rémunération :

- Un forfait de 3 € par résidence principale remplie, 2 € par résidence secondaire / vacante / occasionnelle ;
- Un forfait de 100 € pour la tournée de repérage ;
- Un forfait de 30 € par demi-journée de formation ;
- Une prime de 150 € de fin de tournée (si plus de 90 % des logements du secteur qui leur sont attribués sont recensés).

Pour Villard Noir et les hameaux de montagne, la rémunération sera majorée de 10 % (rémunération des résidences et tournée de repérage).

Les agents recenseurs devront effectuer une **formation obligatoire dispensée par l'INSEE** (voir calendrier plus haut)

C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés. Le recensement sert notamment à prévoir la mise en place d'équipements collectifs, déterminer les moyens de transports à développer...

**LETRE DE MOTIVATION ET CV À ADRESSER par courrier ou par mél avant le 3 décembre** à :

Monsieur le Maire, service affaires générales, 95 avenue de la Gare – BP 49 – 38530 Pontcharra

Pour tout renseignement : Tél 04 76 97 11 65

Mél : maurice.bucci@pontcharra.fr